

LE LEASING

*Dr Chakib CHERIF**

Le leasing comme méthode de mobilisation des capitaux et mode de financement des investissements prend de plus en plus de l'ampleur au niveau mondial.

En Algérie, malgré les grandes transformations survenues sur le plan économique et la mise en place d'instruments financiers nouveaux, le leasing reste une pratique encore inconnue et impraticable par de nombreux gestionnaires tant du secteur public que privé à cause surtout de l'absence d'institutions spécialisées dans ce domaine.

Nous nous proposons dans ce court article, de définir le leasing, de donner un aperçu de son historique et de son évolution dans les économies récentes.

Comme il a été déjà souligné le leasing comme mode de financement a débuté pendant les années cinquante de notre siècle et plus précisément en 1952 quand est née la première firme américaine spécialisée dans des opérations de leasing à San Francisco-United States leasing international INC (US Leasing).

Cette pratique a connu son premier succès dans les pays anglo-saxons avant d'être élargie à d'autres utilisateurs en France sous l'appellation simple de crédit-bail.

Dans une première période, le leasing a été adopté comme mode de financement dans les pays qui avaient relativement le même niveau de développement que les Etats Unis d'Amérique, comme par exemple la Grande Bretagne, l'Allemagne, France, Italie, Canada et Australie.

Ensuite, le leasing a connu une expansion rapide puisqu'à la fin des années 80, celui-ci a fonctionné dans presque la majorité des pays à économie ouverte.

* Chargé de Cours, Institut des Sciences Economiques de Tlemcen.

Le développement rapide de ce mode de financement surtout dans les économies développées s'explique principalement par le fait que celui-ci présente l'avantage de ne pas impliquer un décaissement important et de bénéficier en revanche d'un investissement.

En effet, celui-ci permet aux entreprises, surtout celles qui connaissent un déficit en capitaux, de renouveler leurs moyens de production, d'utiliser des technologies nouvelles dans le but d'élargir et d'améliorer la production sans engagement de capitaux propres.

C'est donc devenu un mode de financement des investissements concurrençant le traditionnel crédit bancaire car plus profitable que lui sur tous les plans.

Ce concept nouveau n'a pas été sans engendrer des difficultés diverses liées à des interprétations différentes et des législations internes qui s'écartent souvent les unes des autres.

A titre d'exemple, le leasing est considéré comme une location simple et une option, mais la vente devra se réaliser sur la base du prix de marché au moment de la réalisation de l'opération.

Par contre, le droit français lie la location à la promesse unilatérale de vente.

Dans cette opération, il faut faire aussi la distinction entre Opérationnel Lease et *Financial Lease*⁽¹⁾.

La première signifie que le risque technique est assuré par le bailleur ou Lessor alors que la deuxième contrairement à la première, signifie que le risque de défaillance est pris en charge par le preneur.

Les relations entre le lessor et le *lessée* se traduisent par le paiement d'un loyer et le versement d'un montant final correspondant à la valeur résiduelle du bien.

D'une manière générale, la propriété du bien est reconnue au lessor à moins que des dispositions contraires soient prévues.

En Grande Bretagne, le "*hire Purchase*"⁽²⁾ entraîne le transfert de la propriété au preneur ou *lessée* contrairement au leasing.

(1) Sid Ali BOUKRAMI, Vade-Mecum de la finance, OPU.

(2) Idem.

Aussi, notons que les législations de certains pays en voie de développement considèrent que les propriétaires du terrain se trouvent automatiquement propriétaires des équipements implantés sur ce terrain sans considérer les autres cas comme le leasing.

En 1991, la part du crédit bancaire dans les opérations de financement des investissements dans le monde a représenté 40%, alors que le leasing a représenté 27% pendant la même période⁽³⁾.

Vraisemblablement, si la tendance actuelle se poursuit à l'entrée du 21^e siècle, les deux modes de financement au niveau mondial s'équilibreront.

Le rapport officiel concernant le leasing établi en 1992, souligne que les Etats-Unis d'Amérique occupent la première place dans le monde avec 120 milliards de dollars US, soit 32% de l'ensemble des opérations de financement réalisées dans le monde⁽⁴⁾.

La deuxième place est occupée par le Japon avec deux fois moins que les USA.

Les autres pays développés tels que le Canada, l'Allemagne, la France, la GB et l'Italie suivent avec une valeur dépassant les 10 milliards de dollars US chacun. Aussi, des pays comme la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, l'Afrique du Sud font partie des principaux pays qui utilisent couramment ce procédé.

Comparativement aux pays développés que nous avons cités, le leasing reste très faiblement utilisé dans les pays du tiers monde du fait de la place importante du crédit bancaire dans le financement des investissements et de la faiblesse des institutions spécialisées dans ce domaine dans ces pays.

Parmi les pays en développement les plus avancés dans l'utilisation de cette technique, on retrouve en Amérique latine le Brésil, le Mexique l'Argentine et la Colombie et en Afrique le Nigéria, le Maroc, l'Egypte..., c'est-à-dire les pays dont les besoins en capitaux sont énormes vu leur industrialisation par rapport aux autres pays en développement qui n'ont pas connu ce processus.

En 1992, la valeur totale des investissements réalisés dans le monde par le biais du leasing a atteint 320 milliards de dollars US, soit 24% du marché des capitaux dans le monde⁽⁵⁾.

(3) "Leasing dans le Monde", Revue Promaga, n° 14, Varsovie, 94.

(4) Idem

(5) Idem

En comparaison avec l'année 1980, c'est-à-dire 12 années après, la valeur des investissements réalisés par le leasing a augmenté de 500%.

Le marché du leasing est concentré principalement dans trois continents à savoir, l'Amérique du nord avec 40%, l'Europe 30%, et l'Asie 25%.

Depuis quelques années, le leasing comme mode de financement des investissements est aussi utilisé dans les anciens pays du bloc socialiste qui s'oriente vers l'économie de marché.

La Pologne, la Hongrie et l'ex-Tchécoslovaquie sont les pays les plus avancés dans cette pratique et les investissements réalisés dans ces pays par le biais du leasing sont évalués pour la fin de 1992 à plus de 100 millions de \$ US chacun^[6].

Le recours à ce mode de financement par ces pays s'explique d'une part par les besoins importants en capitaux nécessaires à la modernisation de leur économie et d'autre part, par le renchérissement des crédits bancaires dû à la politique monétariste pratiquée par les gouvernements de ces pays en accord avec le FMI à partir de 1991.

En Algérie, suite à l'adoption d'une série de textes législatifs et réglementaires visant l'introduction de nouveaux instruments financiers dont l'Ordonnance sur le crédit-bail, quatre entreprises relevant du secteur bancaire et industriel ont décidé de s'associer pour créer une société de Leasing pour le financement du secteur de la pêche et de l'agriculture.

Il s'agit de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (C.N.M.A.), chef de file, de l'Union Bank de statut privé, de la société nationale P.M.A spécialisée dans la fabrication du matériel agricole et de l'E.C.O.R.E.P, société de construction et de réparation d'équipements de pêche^[7].

Cette société n'a pas encore vu le jour, mais une étude est en cours pour déterminer les conditions de faisabilité et de rentabilité de cette dernière prévue pour être opérationnelle vers septembre 1996.

Les avantages de ce mode de financement sont multiples pour les agriculteurs et les pêcheurs comme pour les partenaires de cette société.

Car avec la libéralisation des prix, les entreprises de production (P.M.A. et E.C.O.R.E.P) disposent de stocks d'équipement trop élevés qui ne sont pas à la portée de la plupart des agriculteurs et des pêcheurs.

[6] Tribune : Economie, 20 12 1995.

[7] Rapport de l'office central de la planification (OCCP) Polonais, janvier-mai 1994.

Le leasing dans ces conditions devient un moyen efficace pour mettre en adéquation ces disponibilités par rapport aux besoins.

Aussi, il s'agit à travers cette expérience d'acquérir un professionnalisme dans l'intermédiation financière afin de multiplier les sources de financement notamment pour l'industrie gros utilisateurs d'équipements chers sur le marché national et international.

En conclusion, signalons que la réussite de ce mode de financement en Algérie est liée à un effort important dans le domaine de la communication et de la pédagogie. Il y a aussi des aspects en rapport avec la justice à prendre en compte dans le domaine de la réglementation afin de prévoir et d'éviter les litiges qui peuvent se poser éventuellement dans la pratique de ce mode de financement.

Dans ce cadre, l'expérience d'un nombre important de pays développés ou en développement peut servir l'Algérie à mettre en place une législation adaptée à l'environnement économique national. Car sans cela, le leasing comme instrument important de financement des investissements et chaînon essentiel de l'économie de marché risque d'échouer.